

Opération :

Restauration de la façade principale 16, rue Bonaparte
75006 Paris.

Maîtrise d’ouvrage :

ACADEMIE DE MEDECINE
16, rue Bonaparte- 75006 Paris.

LOT 05 PEINTURE - SERRURERIE

Jean-Frédéric GREVET
Architecte DPLG et du Patrimoine
22, rue Pasteur
94600 Choisy-le-roi

Table des matières

05.01. PRESCRIPTIONS GENERALES.	3
05.01.01. PRESENTATION DE L'OPERATION.....	3
05.01.02. DOCUMENTS DE REFERENCES.....	3
05.01.02.01. DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIES (DTU) – NORMES.....	3
05.01.03. QUALITE DES MATERIAUX / MISE EN ŒUVRE.	4
05.01.03.01. GENERALITES.....	4
05.01.03.02. PRODUITS DE PEINTURE.....	4
05.01.03.03. MISE EN ŒUVRE.	5
05.02. DESCRIPTIONS PARTICULIERES.	7
05.02.01. PEINTURE	7
05.02.01.01. MENUISERIE CONSERVEES BOIS	7
05.02.01.02. PEINTURE MENUISERIES NEUVES	7
05.02.01.03. PEINTURE SUR METAL	7
05.02.01.04. NETTOYAGE ET JOINTS.....	7
05.02.01.05. DORURE	8
05.02.02. SERRURERIE	8
05.02.02.01. DEPOSE REPOSE DES GRILLES	8
05.02.02.02. REMPLACEMENT DE GRILLES SOUPIRAUX.....	8
05.02.02.03. PROTECTION - NETTOYAGE	8

05.01. Prescriptions générales.

05.01.01. PRESENTATION DE L'OPERATION.

Le programme de travaux envisage la restauration de la façade en pierre de taille, au 16 rue Bonaparte, 75006 Paris, suivant les CCTP et les pièces graphiques jointe à la présente consultation.

Le présent document à pour objet la description et la définition de l'ensemble des travaux de peinture, dorure et serrurerie dans le cadre du programme de restauration joint, établi par l'agence GREVET Jean Frederick, Architecte du patrimoine ,22 rue Pasteur à Choisy le roi (94600).

Le délai d'intervention est programmé sur 3 mois avec 1 mois de préparation préalable (soit 4 mois au total)

05.01.02. DOCUMENTS DE REFERENCES.

05.01.02.01. Documents techniques unifiés (DTU) – Normes.

A - Travaux de mise en peinture.

Les entreprises seront soumises, pour l'exécution de leurs travaux, aux clauses et spécifications des documents ci- après, sachant que cette liste n'est pas limitative :

DTU 42.1 Réfection des façades en service par revêtements d'imperméabilisation à base de polymères.

DTU 59.1 Travaux de bâtiment - Revêtements de peinture en feuille mince, semi-épais ou épais.

DTU 59.4 Mise en œuvre de revêtements muraux Elles seront soumises en outre aux prescriptions des textes réglementaires en vigueur au moment de l'exécution des travaux, notamment :

- Norme NF.P 84-401 : terminologie propre aux revêtements.
- Norme NF.P 84-402 : méthode d'essais.
- Norme NF.P 84-403 : classe de revêtement
- Normes françaises qualitatives et dimensionnelles
- Arrêté du 31 janvier 1986, relatif à la protection des bâtiments contre l'incendie
- Règles de sécurité dans les bâtiments ERP
- Toutes normes et DTU en vigueur à la remise des offres
- Norme NF P 03-001 régissant les marchés privés.

05.01.03. QUALITE DES MATERIAUX / MISE EN ŒUVRE.

05.01.03.01. Généralités.

L'entreprise titulaire du présent lot devra fournir tous les échantillons nécessaires lors de la première réunion de chantier où elle sera convoquée afin que l'architecte puisse entériner ses choix. Les matériaux utilisés seront de première qualité et seront conformes aux spécifications des normes NF, dans tous les cas, les provenances (non spécifiées dans le présent CCTP) seront soumises à l'agrément de l'architecte. Il est rappelé que la notion de similitude (techniquement équivalent) appartient à l'architecte en cas de divergence de vue avec l'entrepreneur, celui-ci sera tenu de mettre en œuvre le matériau indiqué en référence au présent CCTP. Tout préchauffage nécessaire sera dû au titre du présent lot et la consommation sera portée au Compte Prorata.

05.01.03.02. Produits de peinture.

A – Origine.

Toutes les peintures et revêtements muraux proviendront de fabriques connues et dans la mesure du possible du même fabricant.

Dans l'hypothèse où au chapitre « DESCRIPTION PARTICULIERE DES TRAVAUX » il est indiqué les produits préconisés par le Maître d'Ouvrage et/ou le Maître d'Œuvre, l'entreprise a la possibilité de proposer le remplacement de ces produits par d'autres produits, de même aspect et de caractéristiques techniques semblables ou supérieures à celles des produits indiqués, à condition de l'indiquer clairement dans l'offre. Si ces produits sont jugés, par le Maître d'Ouvrage et/ou le Maître d'Œuvre, d'aspect différent et/ou de qualité inférieure, le Maître d'Ouvrage et/ou le Maître d'Œuvre se réservent la possibilité d'imposer les produits préconisés dans le présent document.

Les exigences de tenue au feu et d'absorptions acoustiques prescrites sont impératives.

Peintures courantes.

Le choix des fournitures (produits et marques) incombe à l'entreprise sous les réserves suivantes :

- les familles et classes (NF.T 36.005) précisées dans le chapitre DESCRIPTION DES TRAVAUX sont impérativement à respecter.
- les peintures doivent être conformes aux normes dont la nomenclature est donnée dans le D.T.U. 59.1.
- les peintures doivent être adaptées à la finition attendue.
- les degrés de brillant spéculaire (norme NF X 08.002) sont les suivants :

mat BS compris entre 0 et 10.

satiné mat (BS compris entre 10 et 20)

moyen (Bs compris entre 20 et 45)

brillant (Bs compris entre 45 et 60)

au choix du Maître d'œuvre.

brillant Bs supérieur à 60.

Pendant la période de préparation, l'entreprise soumet au Maître d'Œuvre la nomenclature des produits qu'elle se propose d'utiliser, suivant les surfaces à recouvrir avec la référence des couleurs retenues par type de locaux. Après accord, le Maître d'Œuvre retourne un exemplaire de cette nomenclature à l'entreprise pour commande des produits.

B – Composition.

La composition des peintures sera conforme aux Normes Officielles en vigueur au moment de l'exécution des travaux ; elle pourra faire l'objet de vérifications par des prélèvements en cours de chantier, comme prévu par les DTU.

Dans le cas où les produits employés ne correspondraient pas à ceux demandés, les travaux seraient repris aux frais de l'entreprise, qui aura également à supporter les dépenses accessoires découlant de cette réfection.

05.01.03.03. Mise en œuvre.

A - Reconnaissance des subjectiles et réception des supports

Préalablement à toute exécution, l'entrepreneur du présent lot devra procéder à la réception des fonds: entre autres, il devra s'assurer de la compatibilité de ses produits avec les huiles de décoffrage, ainsi qu'avec les peintures antirouille mises en œuvre, sur les parties métalliques, par les différents corps d'état.

L'entrepreneur de peinture procédera, en temps utile, à la vérification de l'état des subjectiles à peindre. Il devra s'assurer notamment de :

- L'état hydrométrique des supports (bois, plâtres, mortier) et des conditions d'ambiance à l'application.
- L'absence de calamine, de graisse ou de rouille sur les métaux.
- L'alcalinité des maçonneries avec mesure de Ph afin d'en éliminer les effets.

La nature des bois : métropolitains ou d'outre-mer pour dégraissage éventuel

S'il y a lieu, les observations utiles seront faites par l'entrepreneur de peinture avant le commencement d'exécution de ses travaux. Il ne sera admis, par la suite, aucune réclamation au sujet des conséquences que l'état des subjectiles pourrait avoir sur la tenue des peintures. Toutes les réfections nécessaires seraient alors à la charge du présent lot.

B - Assainissement des fonds.

L'entrepreneur devra remédier aux défauts de surface des ouvrages ; à cet effet, il devra prévoir toutes les opérations élémentaires indispensables, qu'elles soient décrites ou non dans le descriptif, telles que brossage, égrenage, époussetage, ponçage, etc...

En outre, il veillera aux particularités spécifiques de chacun des fonds, et devra remédier aux éventuelles réactions qu'ils pourraient occasionner :

- Alcalinité des bétons banchés ou enduits au mortier.
- Exsudation des bois exotiques.
- Etc...

La neutralisation de ces réactions sera toujours exécutée conformément aux prescriptions du fabricant de peinture.

C - Choix des procédés - niveaux de finitions.

L'entrepreneur reste responsable des procédés à employer compte tenu des finitions à obtenir

Finition B

- sur supports à base de liants hydrauliques, carreaux de plâtre, panneaux en plaques de plâtre à épiderme cartonné.
- planéité générale verticale non modifiée.
- altérations accidentelles corrigées.
- quelques défauts d'épiderme et quelques traces d'outil d'application admises.
- sur supports bois traités par vernis.
- planitude verticale non modifiée.
- pores du bois visibles.
- quelques défauts d'aspect et traces d'outils d'application admis.
- sur supports bois traités en peinture.
- planéité verticale non modifiée.
- défauts d'aspect et traces d'outils d'application admis.
- l'aspect final peut être rugueux.
- sur subjectiles métalliques.
- quelques défauts d'aspect et de traces d'outil d'application admis.
- quelques coulures admises.

B :Serrurerie :

NF P01-012 et NF P01-013 :

Règles de sécurité relatives aux dimensions des garde-corps et rampes d'escaliers.

NF E85-015 Éléments d'installations industrielles – Moyens d'accès permanents, escaliers, échelles à marches et garde-corps.

NF P25-362 : Fermetures pour baies libres et portails. Spécifications techniques Règles de sécurité.

NF EN 13241.1 (NF P25-380.1) :

Portes industrielles, commerciales et de garages, norme de produit, Partie 1 produits sans caractéristiques coupe-feu, ni pare-flamme.

NF EN ISO 14713 : Protection contre la corrosion du fer et de l'acier dans les constructions – Revêtements de zinc et d'aluminium – Lignes directrices.

NF EN ISO 1461 : Revêtements par galvanisation à chaud sur produits finis ferreux – Spécifications et méthodes d'essai.

NF EN ISO 2081 : Revêtements métalliques – Dépôts électrolytiques de zinc sur fer ou acier.

AUX REGLES DE CALCUL D.T.U. et modificatif et en particulier : (liste non exhaustive)

Règles NV 65 modifiées Avril 2000 (D.T.U. P06-002

Règles de calcul définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions et annexes.

Règles N 84 modifiées 95 d'Avril 2000 (D.T.U. P06-006) :

Action de la neige sur les constructions + Erratum 2, modificatif 1.

NF A 35.501 et 503 : Acier de construction d'usage général - nuance et qualité - tôles minces, moyennes et fortes - larges plats - laminés marchands et poutrelles.

NF P 06.001 : Charges permanentes et surcharges à admettre dans les constructions.

Recommandations professionnelles SNJF.

Normes AFNOR concernant les boulons à haute résistance.

Règles CM 66 : Règles de calcul des constructions en acier.

Règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions (règles N.V.65 et N 84).

Règles P.S. 69 et 92.

Avis techniques de C.S.T.B.

Règles FA

et annexe : Méthode de prévision par le calcul du comportement au feu des structures en acier.

De par sa compétence l'entrepreneur est réputé connaître les textes et documents cités en référence qui font partie intégrante du présent devis lequel n'est pas limitatif et comprend implicitement l'ensemble des travaux, décrits ou non, nécessaires au parfait achèvement de l'ouvrage.

05.02. Descriptions particulières.

05.02.01. PEINTURE

05.02.01.01. MENUISERIE CONSERVEES BOIS

Remise en peinture des menuiseries bois comprenant :

- Lessivage et grattage, bouchage
- Ponçage,
- impression
- 2 couches de peinture glycérophtaliques microporeuse

Remise en état des mastics et nettoyage des vitres.

Lessivage de l'ensemble des menuiseries de fenêtres et portes fenêtres conservées

Ral au choix de l'architecte

Localisation :

Suivant plans architecte L'ensemble des menuiseries conservées de la façade rue.

05.02.01.02. PEINTURE MENUISERIES NEUVES

Peinture des menuiseries neuves, 2 sous-couches et 1 couche de finition peinture siloxane en phase aqueuse, compris préparation du support, ponçage et toutes sujétions de parfait achèvement.

Ral au choix de l'architecte

Localisation : **Suivant plans architecte** La menuiseries neuve RDC à gauche

05.02.01.03. PEINTURE SUR METAL

Peinture des ferrures existantes comprenant :

- Nettoyage préalable
- Brossage et grattages des zones oxydées
- Couche anticorrosion Type Ferex ou similaire
- Sous-couches et 1 couche de finition glycérophtalique brillante,

Compris préparation du support et toutes sujétions de parfait achèvement.

Ral au choix de l'architecte

Localisation : **Suivant plans architecte** : L'ensemble des ferrures conservées de la façade
L'ensemble des verrières, garde-corps, grilles de protection et tous éléments métalliques.

05.02.01.04. NETTOYAGE ET JOINTS

Réfection de joints d'étanchéité mastic au droit des panneaux verre

compris dégradation et réfection à neuf.
Révision des joints périphériques en silicone 1.ère catégorie SNJF.
Nettoyage des verres en finition.

Localisation : Suivant plans architecte : L'ensemble des menuiseries vitrées et verrières.

05.02.01.05. DORURE

Réfection des décors à la feuille d'or par application de l'assiette à dorer dite mixtion après nettoyage des supports.
Application des feuilles d'or au pinceau doux à dorer en poil de martre.
Evacuation des résidus et tapotage avec le doigt puis enlèvement des miettes au pinceau dit « petit gris ».

Localisation : Les parties dorées du portail métallique principal

05.02.02. SERRURERIE

05.02.02.01. DEPOSE REPOSE DES GRILLES

Les grilles de défenses à RDC seront descellées, pour dépose en conservation de façon à permettre les travaux de façade en tableaux et sous face de linteaux.
Ces travaux comprennent toutes les sujétions de levage, agrès, manutentions et stockage dans un lieu approprié avant repose.
Rescellement au mortier sans retrait type CLAVEX ou TRAFIX avec réservation pour la finition CHAUX.
Une protection anti- intrusion sera réalisée provisoirement en panneaux de contreplaqués.

Localisation : les 4 grilles de défenses à RDC

05.02.02.02. REMPLACEMENT DE GRILLES SOUPIRAUX

Descellement des grilles hors d'usage et évacuation aux DP.
Fourniture de grilles à l'identique des existants avec cadre en profilés acier noir du commerce assemblés par soudage soigné.
Grilles en métal déployé soudé en quatre sens.
Peinture d'apprêt antirouille.
Pattes à scellement en queue de carpe.
Repose et scellement compris calfeutrement périphérique.
Dimension à relever sur place.

Localisation : les grilles de soupiraux en soubassement à RDC (provision 2 unités)

05.02.02.03. PROTECTION - NETTOYAGE

L'entreprise devra toutes les protections des ouvrages existant par polyanes, bâches etc.
Dépose des dits et nettoyage général.

Dossier de consultation
CCTP lot 05 Peinture - Serrurerie
ACADEMIE DE MEDECINE – Paris 6ème arrondissement

Evacuation des déchets suivant classe et prescriptions générales ci-avant.

Localisation : L'ensemble de l'opération.

Dossier de consultation
CCTP lot 05 Peinture - Serrurerie
ACADEMIE DE MEDECINE – Paris 6ème arrondissement